

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 377

25 février 2011

SOMMAIRE

24/7 S.à r.l.	18065	Fillmore Mezz (Alternative)	18084
Activision Luxembourg S.à r.l.	18096	Fimo Holding S.A.	18068
A.N.C.O.R. Holding S.A.	18072	FPM Engineering S.à r.l.	18088
Apety Luxembourg S. à r.l.	18072	IFE Gestion	18075
AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l.	18075	IFE II Capital	18076
AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l.	18058	Immobilière de Abweiler S.A.	18057
AUB French Logistics S.A. SICAR	18059	Inachis S.A.	18068
Avery Dennison Finance Luxembourg III	18091	Industrial Investments Center S.A.	18057
aXi Consult S.A.	18096	International Chemistry Association S.A.	18088
B03 S.A.	18060	International Trademarks S.A.	18091
Badafo Investments S.à r.l.	18059	Loba Sàrl	18058
BEA Investments S.A.	18060	LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l.	18069
Belfond (Luxembourg) Sàrl	18059	Lunda S.A.	18072
Belgrave Court Limited S à r.l.	18061	LuxCo 134 S.à r.l.	18089
BNL Tactics Group International S.A. ...	18060	Luxembourg International Holding S.A.	18089
Buro Design S.à r.l.	18061	L.V. Investissement Afrique	18081
Cannon Street Project S.à r.l.	18064	Mamouny	18058
Castello (Lux) Holdings S.à r.l.	18064	Meté S.A.	18090
C.C.B. S.A.	18064	NG Private Equity S.C.A. SICAR	18050
C.C. Europe S.A.	18063	Nordic Growth I S.C.S.	18050
Centerscape Europe S.à r.l.	18065	Omnicom Lux	18065
Company of the Private Enterprise S.A.	18096	Resort Investment S.A.	18090
Demostene S.A.	18050	RP Complex Holding S.à r.l.	18073
EETEK Solar Holding S.à r.l.	18080	Saluki S.A.	18076
Ellealcubo S.A.	18081	Skype S.à r.l.	18095
Etplus S.A.	18081	Special Solutions S.A.	18095
Euro.I S.A.	18083	Special Solutions S.A.	18075
Expair S.A.	18083	Subsea 7 S.A.	18061
Explore Resources S.à r.l.	18080	TE Holding S.à r.l.	18084
Ferlux S.A.	18084	Tooley Properties S.A.	18058

Demostene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.133.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 décembre 2010

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant au créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 23 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010171454/20.

(100198795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

NG Private Equity S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 129.404.

Nordic Growth I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 133.305.

—
PROJET DE FUSION

ENTRE

NG Private Equity S.C.A. SICAR

Société d'investissement en capital à risque
ayant la forme d'une société en commandite par actions
5, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

R.C.S. B129404

AND

Nordic Growth I S.C.S.

Société en commandite simple

5, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Grand Duché of Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B133305

2 février 2011

LE CONSEIL DE GERANCE DE:

NG Private Equity Management Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129127 (la "Société de Gestion de la SICAR"), agissant en sa qualité d'associé commandité de NG Private Equity SCA SICAR, une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois ayant adopté la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129404 (la "SICAR");
et

Nordic Growth Management Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132631 (la "Société de Gestion de la SCS" et ensemble avec la Société de Gestion de la SICAR, les "Sociétés de Gestion"), agissant en qualité d'associé commandité de Nordic Growth I SCS, une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133305 (la "SCS").

ATTENDU QUE:

Il est envisagé, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables (incluant l'accord des actionnaires), que la SCS fusionne avec la SICAR par voie d'absorption de la SCS par la SICAR sans liquidation de la SCS, conformément à la loi luxembourgeoise et conformément avec les termes et conditions d'un projet de fusion et d'un rapport écrit détaillé pour la SICAR et la SCS (la "Fusion").

PAR CONSEQUENT, constitue le projet de fusion suivant (le "Projet de Fusion"):

1. Les sociétés fusionnantes.

A. LA SICAR (la société absorbante)

La SICAR est une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129404.

La SICAR a été créée en vertu d'un acte de Me Paul BETTINGEN, notaire, résidant à Niederanven (Grand Duché de Luxembourg), daté du 1er juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1712 du 13 août 2007.

Les statuts de la SICAR n'ont pas été modifiés depuis sa création.

La SICAR a un capital variable, en tout temps égal au total de ses actifs nets et est représenté par des actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

La SICAR ne dispose pas, pour le moment, d'une structure à compartiments multiples. Néanmoins, préalablement à la prise d'une décision sur la Fusion, les actionnaires de la SICAR devront, à la même assemblée générale extraordinaire des actionnaires, décider de la création d'une structure à compartiments multiples conformément à l'article 3 de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée. Toutes les actions existantes de la SICAR seront allouées à un compartiment nouvellement constitué et les actionnaires de la SCS se verront attribuer les actions de ce compartiment nouvellement créé.

Le prospectus de la SICAR sera modifié en conformité afin de refléter la création de compartiments dans la SICAR.

B. LA SCS (la société absorbée)

La SCS est une société en commandite simple, ayant son siège social sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133305.

La SCS a été créée en vertu d'un acte de Me PAUL BETTINGEN, notaire, résidant à Niederanven (Grand Duché de Luxembourg), daté du 29 août 2007, publié au Mémorial numéro 2802 du 4 décembre 2007.

Les statuts de la SCS ont été modifiés par acte de Me Paul Bettingen (i) le 25 janvier 2010, publié au Mémorial numéro 736 du 8 avril 2010 et (ii) le 30 mars 2010, publié au Mémorial numéro 1083 du 22 mai 2010.

Le capital souscrit de la SCS s'élève à trois millions neuf cent douze mille cinq cent et un euros ((EUR 3.912.501) divisé en (i) trois millions quatre cent cinquante-six mille six cent cinquante (3.456.650) actions de Sous-Catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) quatre cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante (455.850) actions de Sous-Catégorie B2 et (iii) une (1) action de la Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1). Toutes les actions sont nominatives.

2. Fusion. La SCS va fusionner avec la SICAR par voie d'absorption de la SCS par la SICAR et sans liquidation de la SCS conformément (i) aux dispositions de la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales") et (ii) aux termes et conditions inclus dans ce Projet de Fusion et au rapport écrit détaillé pour la SICAR et la SCS ((i) et (ii) constituant ensemble, les "Termes et Conditions de la Fusion").

En raison de la réalisation de la Fusion, tous les actifs et les passifs de la SCS (tels qu'ils existent au moment de la Date d'Exécution comme définie ci-dessous) seront transférés à la SICAR par effet de la loi et la SCS cessera d'exister. La SICAR devra créer un nouveau compartiment et émettre de nouvelles actions dudit compartiment ainsi que des actions de catégorie A de la SICAR au profit des détenteurs (existants) d'actions de la SCS, en conformité avec les Termes et Conditions de la Fusion.

3. Composition du conseil de gérance de la société de gestion de la Sicar. Le conseil de gérance de la Société de Gestion de la SICAR, est actuellement composé des personnes suivantes:

Erkki Hietalahti- Président, gérant de catégorie A,

Thor Birkmand, gérant de catégorie A,

Peter Immonen, gérant de catégorie A,

Alex Schmitt, gérant de catégorie B,
Géry de Meeüs, gérant de catégorie B.

La composition du Conseil de Gérance ne sera pas modifiée du simple fait de la Fusion.

4. Date d'exécution. La Fusion sera effective entre la SICAR et la SCS au jour où l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune de ces deux entités se sera tenue au sujet de la Fusion (la "Date d'Exécution") et vis-à-vis des tiers, à la date de publication de l'acte notarié arrêtant les résolutions respectives de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SICAR approuvant la Fusion et l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SCS approuvant la Fusion en conformité avec les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

5. Date de réalisation de la fusion du point de vue comptable. Les opérations de la SCS seront considérées, d'un point de vu comptable, comme étant menées pour le compte de la SICAR à compter du 1^{er} janvier 2011.

6. Comptes de référence - Evaluation. Les Termes et Conditions de la Fusion ont été déterminés par référence (i) aux comptes statutaires révisés (en ce compris, le bilan, les déclarations de profit et de perte et notes y relatives, accompagnés du rapport du réviseur d'entreprises) de la SICAR portant sur les trois dernières années comptables se terminant respectivement au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 ainsi qu'aux comptes annuels non révisés de l'année comptable se terminant le 31 décembre 2010 et (ii) aux comptes statutaires révisés (en ce compris, le bilan, les déclarations de profit et de perte et notes y relatives, accompagnés du rapport du réviseur d'entreprises) de la SCS portant sur les trois dernières années comptables se terminant respectivement au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 ainsi qu'aux comptes annuels non révisés de l'année comptable se terminant le 31 décembre 2010, à condition néanmoins que les actifs et les passifs de la SCS soient transférés à la SICAR dans leurs conditions existantes à la Date d'Exécution.

7. Rapport d'échange des actions. En contrepartie du transfert par effet de la loi de tous les actifs et les passifs de la SCS à la SICAR par voie de fusion, la SICAR émettra (i) aux détenteurs d'actions de Sous-Catégorie B2 de la SCS existante à ce moment-là, une (1) action de Catégorie B2 de NG Private Equity SCA SICAR - Nordic Growth I pour sept virgule cinquante-neuf (7,59) Actions existantes de Sous-Catégorie B2 de la SCS et (ii) au détenteur d'Action de Catégorie A de la SCS existante à cette date, une (1) Action de Catégorie A de la SICAR pour chacune (1) des Actions existantes de Catégorie A de la SCS.

(le "Rapport d'Echange").

Les Actions existantes de Sous-Catégorie B1 de la SCS détenues exclusivement par la SICAR seront annulées de plein droit, par effet de la loi, à la réalisation de la Fusion sans aucun échange pour de nouvelles Actions de la SICAR.

En conséquence du transfert par effet de la loi de tous les actifs et passifs de la SCS, par voie de fusion avec la SICAR, et compte tenu de tous les faits, comptes et points pertinents tels qu'observés et évalués respectivement par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SICAR et de la SCS, à la Date d'Exécution:

La SICAR allouera

(i) aux détenteurs d'Actions de Sous-Catégorie B2 de la SCS, les Actions de Catégorie B2 nouvellement émises, provenant du compartiment nouvellement créé, NG Private Equity SCA SICAR - Nordic Growth I; et

(ii) au détenteur de l'Action de Catégorie A de la SCS, une Action nouvellement émise de Catégorie A provenant de la SICAR

conformément au Rapport d'Echange et sur base de leurs participations respectives telles qu'enregistrées dans le registre des actionnaires de la SCS.

Les actions nouvellement émises de la SICAR donneront droit à une distribution faite à compter de la Date d'Exécution, en vertu de la distribution attribuable au compartiment concerné, en accordance avec les statuts de la SICAR et le prospectus de la SICAR.

Il n'y aura pas de soulte en espèces.

8. Règlement de la fusion. A la réalisation de la Fusion, les détenteurs d'actions de Sous-Catégorie B2 de la SCS recevront de plein droit les actions nouvellement émises de NG Private Equity SCA SICAR - Nordic Growth I et le détenteur d'une Action de Catégorie A de la SCS recevra de plein droit les actions de Catégorie A nouvellement émises de la SICAR par leur inscription dans le registre des actionnaires de la SICAR conformément au Rapport d'Echange et sur base de leurs participations respectives telles qu'enregistrées dans le registre des actionnaires de la SCS.

Les actions de la SCS seront annulées avec effet au jour de la Date d'Exécution.

9. Expert indépendant. Le 4 janvier 2011, les Conseils de Gérance des Sociétés de Gestion ont, conformément à l'Article 266 (1) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, déposé une demande conjointe requérant le juge président la chambre commerciale du Tribunal d'arrondissement du Luxembourg de désigner un seul expert indépendant agissant pour le compte des deux Sociétés Fusionnantes.

Par une ordonnance datée du 6 janvier 2011, le Président de la chambre commerciale du Tribunal d'arrondissement du Luxembourg a désigné Ernst & Young SA, sis au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, comme

unique expert indépendant chargé de la rédaction pour le compte des deux Sociétés Fusionnantes, du rapport écrit destiné aux actionnaires conformément à l'Article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

L'expert indépendant a été désigné pour revoir, certifier et rédiger un rapport écrit concernant les Termes et Conditions, et en particulier, le Rapport d'Echange, tel que requis en vertu de l'Article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une copie du rapport écrit destiné aux actionnaires conformément à l'Article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales est disponible au siège social de la SICAR et de la SCS.

10. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécifique en relation avec la Fusion n'est ou ne devra être octroyé aux membres des Conseils de Gérance des Sociétés de Gestion, aux réviseurs de la SICAR et de la SCS, à l'expert indépendant désigné conjointement, aux autres experts et conseillers de la SICAR et de la SCS, ou toute autre personne.

11. Traitement de droits spéciaux. Aucune personne physique ou morale ne dispose contre la SCS de droits spéciaux autres que ceux dont elle dispose en sa qualité d'actionnaire, au sens de l'Article 261(2)(f) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Aucun paiement en compensation ou droit ne sera octroyé.

12. Continuation des activités. La SICAR envisage de continuer ses activités, ainsi que les activités de la SCS. La SICAR n'entend pas mettre fin à une quelconque activité en relation avec la Fusion.

13. Conseil de gérance des sociétés de gestion et Approbation des actionnaires. Le Conseil de Gérance de la Société de Gestion de la SCS a approuvé ce Projet de Fusion le 8 octobre 2010.

Le Conseil de Gérance de la Société de Gestion de la SICAR a approuvé ce Projet de Fusion le 8 octobre 2010.

La Fusion est subordonnée à l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la SCS et de la SICAR, de la proposition de fusionner telle qu'envisagée par le présent Projet de Fusion.

14. Rapport écrit détaillé. Le Conseil de Gérance des Sociétés de Gestion ont décrit dans un rapport écrit détaillé du Projet de Fusion, les raisons de la Fusion, le Rapport d'Echange, les conséquences prévisibles concernant les activités respectives de la SICAR et de la SCS, ainsi que toutes les implications légales et économiques de la Fusion.

15. Dépôts des documents auprès des registres publics. Le Projet de Fusion sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

16. Documents disponibles au siège social des sociétés fusionnantes. Le Projet de Fusion devra être disponible au siège social des Sociétés Fusionnantes, accompagné des documents suivants:

(i) les comptes annuels statutaires de la SICAR approuvés par les actionnaires de celle-ci pour les années fiscales 2007, 2008 et 2009, incluant les rapports écrits des réviseurs y relatifs et les rapports annuels de la SICAR pour les années fiscales 2007, 2008 et 2009;

(ii) les comptes non révisés de la SICAR de l'année comptable se terminant le 31 décembre 2010;

(iii) les comptes annuels statutaires de la SCS approuvés par les actionnaires de celle-ci pour les années fiscales 2007, 2008 et 2009, incluant les rapports écrits des réviseurs y relatifs et les rapports annuels de la SCS pour les années fiscales 2007, 2008 et 2009;

(iv) les comptes non révisés de la SCS de l'année comptable se terminant le 31 décembre 2010;

(v) le rapport écrit détaillé de ce Projet de Fusion, tel que requis en vertu de l'Article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, pour la SICAR et la SCS; et

(vi) le rapport écrit destiné aux actionnaires émis par l'unique expert indépendant tel que requis en vertu de l'Article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

17. Language. Une traduction française non officielle du Projet de Fusion sera disponible au siège social des Sociétés Fusionnantes. La version anglaise de ce Projet de Fusion lie les parties.

La SICAR et la SCS ont fait signer ce Projet de Fusion en quatre (4) exemplaires originaux à la date mentionnée ci-dessus, par leurs représentants dûment autorisés.

NG Private Equity SCA SICAR / Nordic Growth I, SCS

Représenté par NG Private Equity Management Sàrl / Représenté par Nordic Growth Management Sàrl

Représenté par Erkki HIETALAHTI, en sa qualité de gérant

Associé Commandité

PROPOSAL FOR THE MERGER

OF

NG Private Equity S.C.A. SICAR

Société d'investissement en capital à risque

ayant la forme d'une société en commandite par actions

5, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg
R.C.S. B129404
AND

Nordic Growth I S.C.S.
Société en commandite simple
5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B133305
2 February 2011

THE BOARD OF MANAGERS OF:

NG Private Equity Management Sàrl, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B129127 (the "SICAR Management Company"), acting as associé commandité of NG Private Equity SCA SICAR, a Luxembourg société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B129404 (the "SICAR"); and

Nordic Growth Management Sàrl, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under under B132631 (the "SCS Management Company" and together with the SICAR Management Company the "Management Companies"), acting as associé commandité of Nordic Growth I SCS, a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B133305 (the "SCS").

WHEREAS:

It is intended, subject to the prior satisfaction of certain conditions precedent (including shareholders' approval) that the SCS shall merge into the SICAR by way of absorption by the SICAR of the SCS and without liquidation of the SCS, pursuant to Luxembourg law and in accordance with the terms and conditions of a merger proposal (projet de fusion) and an explanatory memorandum (rapport écrit détaillé) for the SICAR and the SCS (the "Merger").

NOW THEREFORE, makes the following proposal of merger (the "Merger Proposal"):

1. Merging companies.

A. The SICAR (the absorbing company)

The SICAR is a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B129404.

The SICAR was incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duché of Luxembourg), dated June 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1712 of August 13, 2007.

The articles of association of the SICAR have not been amended since it has been incorporated.

The SICAR has a variable capital equal at all time to the total of its net assets and is represented by shares with no par value. All shares are registered shares.

The SICAR does not currently consist of a multi compartment structure. However, prior to resolving upon the Merger the shareholders of the SICAR shall, at the same extraordinary general meeting of shareholders, resolve upon the creation of a multi compartment structure in accordance with article 3 of the law of June 15, 2004 on investment companies in risk capital as amended. All existing shares of the SICAR will be allocated to a newly created compartment and the shareholders of the SCS shall be allocated shares of such newly created compartment.

The prospectus of the SICAR will be amended accordingly to reflect the creation of compartments in the SICAR.

B. The SCS (the absorbed company)

The SCS is a Luxembourg limited corporate partnership (société en commandite simple), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B133305.

The SCS was incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duché of Luxembourg) dated August 29, 2007, published in the Mémorial number 2802 of December 4, 2007.

The articles of association of the SCS have been amended by a deed of Me Paul Bettingen (i) on January 25, 2010, published in the Mémorial number 736 of April 8, 2010 and (ii) on March 30, 2010, published in the Mémorial number 1083 of May 22, 2010.

The issued share capital of the SCS amounts to three million nine hundred and twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 3,912,501) divided into (i) three million four hundred and fifty six thousand six hundred and fifty (3,456,650) sub-Class B1 shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, (ii) four hundred and fifty five thousand eight hundred and fifty (455,850) Sub-Class B2 shares and (iii) one (1) Class A share having a par value of one Euro (EUR 1). All shares are registered shares

2. Merger. The SCS shall be merged into the SICAR by way of a merger by absorption by the SICAR of the SCS and without liquidation of the SCS pursuant to (i) the provisions of section XIV of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the "Luxembourg Company Law") and (ii) the terms and conditions included in this Merger Proposal and an explanatory memorandum (rapport écrit détaillé) for the SICAR and the SCS ((i) and (ii) together, the "Merger Terms and Conditions").

Upon effectiveness of the Merger, all the assets and liabilities of the SCS (as such assets and liabilities shall exist on the Effective Date as defined below) shall be transferred to the SICAR by operation of law and the SCS shall cease to exist. The SICAR shall create a new compartment and issue new shares of such compartment as well as new class A shares of the SICAR to the (then-former) holders of the SCS shares, in accordance with the Merger Terms and Conditions.

3. Composition of the board of managers of the Sicar management company. The Board of Managers of the SICAR Management Company currently consists of the following persons:

Erkki Hietalahti- Chairman, A manager,

Thor Birkmand, A manager,

Peter Immonen, A manager,

Alex Schmitt, B manager,

Géry de Meeüs, B manager.

The composition of the Board of managers shall not change as a result of the Merger.

4. Effective date. The Merger shall become effective between the SICAR and the SCS on the day on which the extraordinary general meeting of shareholders of both the SCS and the SICAR shall be held in relation to the Merger (the "Effective Date") and vis-à-vis third parties on the date of publication of the notarial deeds recording the resolutions of respectively the extraordinary general meeting of shareholders of the SICAR approving the Merger and the extraordinary general meeting of shareholders of the SCS approving the Merger in accordance with the provisions of Article 9 of the Luxembourg Company Law.

5. Date of effect of the merger from an accounting point of view. The operations of the SCS shall be considered as being carried out from an accounting point of view for the account of the SICAR as and from January 1, 2011.

6. Reference accounts - Valuation. The Merger Terms and Conditions have been determined by reference to (i) the audited statutory accounts (including the balance sheet, the profit and loss statements and the notes thereto, together with the report from the company's réviseur d'entreprises) of the SICAR for the three last accounting years ended December 31, 2007, December 31, 2008 and December 31, 2009 as well as the unaudited annual accounts for the accounting year ended December 31, 2010 and (ii) the audited statutory accounts (including the balance sheet, the profit and loss statements and the notes thereto, together with the report from the company's auditor) of the SCS for the three last accounting years ended respectively on December 31, 2007, December 31, 2008 and December 31, 2009 as well as the unaudited annual accounts for the accounting year ended December 31, 2010, provided, however, that the assets and liabilities of the SCS shall be transferred to the SICAR in their condition existing on the Effective Date.

7. Share exchange ratio. In return for the transfer by operation of law of all the assets and liabilities of the SCS by way of merger to the SICAR, the SICAR shall issue (i) to the holders of the Sub-Class B2 shares of the SCS existing at such time, one (1) Class B2 Share of NG Private Equity SCA SICAR - Nordic Growth I for seven point fifty nine (7.59) existing Sub-Class B2 Shares of the SCS and (ii) to the holder of the Class A Share of the SCS existing at such time, one (1) Class A Share of the SICAR for each one (1) existing Class A Share of the SCS.

(the "Exchange Ratio").

The existing Sub-Class B1 shares of the SCS held exclusively by the SICAR will be automatically cancelled by operation of law upon completion of the Merger without any exchange for new SICAR Shares.

As a consequence of the transfer by operation of law of all the assets and liabilities of the SCS by way of merger to the SICAR, and taking into consideration all facts, accounts and relevant matters as observed and evaluated by the extraordinary general meeting of shareholders of respectively the SICAR and the SCS, on the Effective Date:

The SICAR shall allocate

(i) to the holders of the SCS Sub-Class B2 Shares, newly issued Class B2 Shares of the newly created compartment NG Private Equity SCA SICAR - Nordic Growth I; and

(ii) to the holder of the SCS Class A Share, a newly issued Class A Share of the SICAR

in accordance with the applicable exchange ratio as indicated above and on the basis of their respective holdings as entered in the SCS shareholder registry.

The newly-issued SICAR shares shall be entitled to any distribution made as of the Effective Date pursuant to the distribution attributable to the relevant compartment in accordance with the articles of association of the SICAR and the prospectus of the SICAR.

There will be no balancing cash adjustment.

8. Settlement of the merger. Upon effectiveness of the Merger, the holders of the Sub-Class B2 shares of the SCS shares shall automatically receive newly-issued shares of NG Private Equity SCA SICAR - Nordic Growth I and the holder of the Class A share of the SCS shall automatically receive newly-issued Class A shares of the SICAR through an entry in the shareholder registry of the SICAR in accordance with the Exchange Ratio and on the basis of their respective holdings as entered in the SCS shareholders' registry (registre des actionnaires).

The shares of the SCS will be cancelled with effect on the Effective Date.

9. Independent auditor. On January 4, 2011, the Boards of Managers of the Management Companies have, in accordance with Article 266 (1) of the Luxembourg Company Law, filed a joint petition requesting the judge presiding the commercial chamber of the Luxembourg Tribunal d'Arrondissement to designate a sole independent auditor to act on behalf of both Merging Companies.

By the order dated January 6, 2011, the president of the commercial chamber of the Luxembourg Tribunal d'Arrondissement has designated Ernst & Young SA, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg as sole independent auditor to issue a written report (rapport écrit destiné aux actionnaires) in accordance with Article 266 of the Luxembourg Company Law on behalf of both Merging Companies.

The independent auditor has been appointed to review, certify and report on the Merger Terms and Conditions, and, in particular, the Exchange Ratio, as required pursuant to Article 266 of the Luxembourg Company Law. A copy of the report (rapport écrit destiné aux actionnaires) of this independent auditor, as required pursuant to Article 267 of the Luxembourg Company Law, will be available at the offices of the SICAR and the SCS.

10. Special advantages. No special advantages were or shall be granted in connection with the Merger to the members of the Boards of Managers of the Management Companies, the auditors of the SICAR and the SCS, the independent auditor appointed on a joint basis, other experts or advisers of the SICAR and the SCS, or any other person.

11. Treatment of special rights. There are no natural or legal persons who or that have special rights, other than in their capacity of shareholder, within the meaning of Article 261(2)(f) of the Luxembourg Company Law, against the SCS.

No compensatory payments or rights shall be granted.

12. Continuation of activities. The SICAR intends to continue its activities and the activities of the SCS. The SICAR does not intend to discontinue any activities in connection with the Merger.

13. Board of managers of the management companies' and Shareholder approvals. The Board of Managers of the SCS Management Company approved this Merger Proposal on 18 October 2010.

The Board of Managers of the SICAR Management Company approved this Merger Proposal on 18 October 2010.

The Merger is subject to the adoption by the extraordinary general meeting of shareholders of both the SCS and the SICAR of the proposal to merge as contemplated by this Merger Proposal.

14. Explanatory memorandum. The Board of Managers of the Management Companies have, in an explanatory memorandum to this Merger Proposal, described the reasons for the Merger, the exchange ratio, the anticipated consequences for the respective activities of each of the SICAR and the SCS and any legal and economic implications of the Merger.

15. Deposit of documents with public registries. This Merger Proposal shall be deposited with the Luxembourg Register of Trade and Companies.

16. Documents available at the offices of the merging companies. The Merger Proposal shall be available at the offices of the Merging Companies, together with the following documents:

(i) the annual statutory accounts of the SICAR for the 2007, 2008 and 2009 fiscal years as approved by the shareholders of the SICAR including the corresponding auditor's report and the annual report of the SICAR for the 2007, 2008 and 2009 fiscal years;

(ii) the unaudited annual accounts of the SICAR for the accounting year ended December 31, 2010;

(iii) the annual statutory accounts of the SCS for the 2007, 2008 and 2009 fiscal years as approved by the shareholders of the SCS including the corresponding auditor's reports, and the annual reports of the SCS for the 2007, 2008 and 2009 fiscal years;

(iv) the unaudited annual accounts of the SCS for the accounting year ended December 31, 2010;

(v) the explanatory memorandum to this Merger Proposal, as required pursuant to Article 265 of the Luxembourg Company Law, for the SICAR and for the SCS; and

(vi) the report (rapport écrit destiné aux actionnaires) of the sole independent auditor as required pursuant to Article 266 of the Luxembourg Company Law.

17. Language. An unofficial French translation of this Merger Proposal shall be available at the offices of the Merging Companies. The English language version of this Merger Proposal is binding.

The SICAR and the SCS have caused this Merger Proposal to be executed in four (4) originals as of the date first written above by their respective representatives thereto duly authorized.

NG Private Equity SCA SICAR / Nordic Growth I SCS
 Represented by NG Private Equity Management Sàrl / Represented by Nordic Growth Management Sàrl
 Represented in turn by Erkki HIETALAHTI
 Associé Commandité

Référence de publication: 2011026014/375.

(110030746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Immobilière de Abweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 34.600.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 23/12/2010 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010171517/19.

(100198873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Industrial Investments Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.301.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

1. Monsieur Benoît NASR démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Le nombre d'administrateur a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).
3. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. Monsieur Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né le 9 avril 1973 à Gand (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. Monsieur David CATALA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010171518/23.

(100198799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Loba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.420.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 23.12.2010 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société Loba S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.420.

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2010171543/10.

(100198727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Mamouny, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.340.

La société Trusters S.A., avec siège social 29, rue de la Gare, L-7535 Mersch, dénonce avec effet au 16 décembre 2010 le siège établi en ses locaux, 29, rue de la Gare, L-7535 Mersch, de la société Mamouny S.A. immatriculée sous le numéro B.148.340.

Mersch, le 22 décembre 2010.

TRUSTERS S.A.

Référence de publication: 2010171544/11.

(100198730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Tooley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.027.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 novembre 2010 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171622/14.

(100198738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.072.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 janvier 2011

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Oliver WOLF, administrateur de société, né le 1^{er} avril 1974 à Bendorf/Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 4 COMPANY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011009054/16.

(110010490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

AUB French Logistics S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.810.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 14 janvier 2011

M. Oliver WOLF, administrateur de sociétés, né le 1^{er} avril 1974 à Bendorf/Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Benoît NASR, démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011009055/18.

(110010491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.862.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 janvier 2011

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant de catégorie B démissionnaire, Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BADAFO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011009057/15.

(110010860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Belfond (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.050.

—
Suite à une réunion du conseil de gérance en date du 17 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des gérants:

* Monsieur Patrick Meunier, gérant, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

* Monsieur Patrick Houbert, gérant, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

BELFOND (Luxembourg) S.A.R.L.

Patrick Houbert

Gérant

Référence de publication: 2011009060/19.

(110010233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

BEA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.116.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BEA INVESTMENTS SA qui s'est tenue extraordinairement en date du 7 janvier 2011 que:

Mr Anton Baturin et Mme Anila Bushi-Bouyer, tous les deux avec adresse professionnelle à 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ont été nommés nouveaux administrateurs de la société en remplaçant de Mlle Cindy Reiners et Mr Sven Heuertz, avec effet au 1^{er} janvier 2011 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale en 2017.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2011009059/16.

(110010559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

B03 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.270.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2011

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Boris Jäger, né le 7 décembre 1967 à Luxembourg, demeurant à L-2730 Luxembourg, 40, rue Michel Welter, à compter de l'année 2007. Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christoph Rosenberg, né le 10 février 1968 à Vienne (Autriche), demeurant à L-6922 Berg, 15, rue du Château, à compter de l'année 2007. Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Max Von Roesgen, né le 22 septembre 1966 à Luxembourg, demeurant à L-2680 Luxembourg, 5, rue de Vianden, à compter de l'année 2007. Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Boris Jäger, né le 7 décembre 1967 à Luxembourg, demeurant à L-2730 Luxembourg, 40, rue Michel Welter, à compter de l'année 2007. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Christoph Rosenberg, né le 10 février 1968 à Vienne (Autriche), demeurant à L-6922 Berg, 15, rue du Château, à compter de l'année 2007. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Madame Karen Tweer, née le 27 mai 1969 à Washington D.C. (Etats Unis d'Amérique), demeurant à L-2680 Luxembourg, 5, rue de Vianden, à compter de l'année 2007. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011009072/28.

(110010321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

BNL Tactics Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.296.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des actionnaires de la société en date 15 décembre 2010 de transférer le siège social de la société actuellement situé au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, pour dorénavant l'établir à Luxembourg L-1470, 70 route d'Esch, avec effet au 1^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011009065/15.

(110010656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Buro Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.813.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à LIVANGE, le 13 janvier 2011

Première résolution:

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 251 Route de Luxembourg L-3378 LIVANGE avec effet immédiat.

Thierry DARBOIS
Le Gérant

Référence de publication: 2011009070/13.

(110010981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Belgrave Court Limited S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.414.

Cession de parts

Dans le cadre d'une parts sociales, le capital social de la société BELGRAVE COURT LIMITED S.à r. l., se répartit, à dater du 18 octobre 2010, de la manière suivante:

DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A.

5, Via Filodrammatici, I-20100 Milano 10.000 parts

TOTAL 10.000 parts

Le 14 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme
BELGRAVE COURT LIMITED S.à r.l.
P. MESTDAGH / N. PICCIONE
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011009061/19.

(110010484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Subsea 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Declaration in accordance with article 26-1(3sexies) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

- In accordance with article 26-1(3sexies) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the following is hereby declared:

1. Description of the envisaged contribution in kind. The combination of the Company and Subsea 7 Inc, a Cayman Islands exempted company limited by shares, having its registered office at P.O. BOX 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands as approved by the extraordinary general meeting of the Company held on 9 November 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2649 of 3 December 2010 (the "Mémorial") has become effective on 7 January 2010 "at 6.00 p.m. Oslo time" (the "Combination") and as a result the Company issued 156,839,759 new common shares against the contribution in kind of all the ordinary shares in Subsea 7 Inc. This contribution in kind was the subject of a report by Ernst & Young, réviseur d'entreprises agréé dated January 7, 2011.

Subsea 7 Inc. is the issuer of U.S. \$ 300,000,000 2.80 per cent Convertible Notes due 2011 (the "Notes"). In case of conversion of Notes by their holders ("Noteholders") in accordance with their terms, Subsea 7 Inc. may issue new

ordinary shares in Subsea 7 Inc. ("New SS7 Inc. Shares" or the "Contribution in Kind") to the Company in consideration of which the Company may issue new common shares of the Company ("New Shares") to converting Noteholders (without prejudice to the right of the Company to deliver existing shares to a converting Noteholder).

On the basis of the currently applicable conversion rate of the Notes (which will be applicable to all converting Noteholders which will deliver their Notes and the required Conversion Notice and, if applicable, make all required payments, in accordance with the terms of the Notes, on or before 14th March 2011) and an exchange ratio of 1.065 shares in the Company - against each New SS7 Inc. Share contributed to "the" Company as described above, on conversion of one Note in a principal amount of US\$ 100,000, 3,929.46 New SS7 Inc. Shares may be contributed to the Company and the Company may issue 4,184.87 New Shares to the converting Noteholder.

For converting Noteholders who will deliver their Notes and/or Conversion Notice and/or make any required payments on or after 15th March 2011, the conversion rate under the Notes will automatically change under the terms of the Notes. As a result, for each Note in a principal amount of US\$ 100,000 converted on or after that date, 3,798.41 New SS7 Inc. Shares may be contributed to the Company and the Company may issue 4,045.31 New Shares to the relevant Noteholder.

In case certain events occur with respect to Subsea 7 Inc. or the Company, the conversion rate of the Notes may be adjusted in accordance with the terms and conditions of the Notes and the terms of the Deed Poll of the Company entered into in connection with the Notes.

On the basis of the current conversion terms, in case of conversion of all the outstanding Notes against the issue of New Shares to convertible Noteholders as described above, 8,998,459 New SS7 Shares would be contributed to the Company and the Company would issue a total of 9,583,358 New Shares.

2. Valuation of the Contribution in Kind. The Subsea 7 Inc. shares which have been contributed to the Company as a result of the Combination have been valued by the board of directors of the Company at its board meeting held on 29 December 2010, at US \$ 3,334,367,266 on the basis of the sum of (i) the average market capitalisation of Subsea 7 Inc. for the three months to 17 December 2010 and (ii) 50% of the net value of the capital expenditure synergies which were expected to be generated by the Combination post transaction. On the basis of this valuation, one (1) New SS7 Inc. Share is valued at US\$ 22.6415874717 (with the aggregate value being recognised by the Company in its equity on the contribution of New SS7 Inc. Shares being rounded downwards to the nearest one-US dollar cent (US\$ 0.01)). In case of conversion of one (1) Note under the currently applicable conversion rate, the 3,929.46 New SS7 Inc. Shares contributed to the Company will be valued at an aggregate amount of US \$ 88,969.21, with US \$ 8,369.74 representing the par value of the 4,184.87 New Shares issued as consideration being allocated to the share capital of the Company and US\$ 80,599.47 being allocated to share premium.

3. Confirmation. Based on the above, the value of the New SS7 Inc. Shares to be contributed to the Company on conversion of one (1) Note corresponds at least to the 4,184.87 New Shares, with a par value of 2 US\$ each, to be issued by the Company in consideration for such contribution in kind and the related share premium.

4. Absence of new circumstances. The Company is not aware of any new circumstances which would have adversely and significantly affected the valuation of the shares in Subsea 7 Inc. since 23 December 2010.

Made on 16 February 2011.

On behalf of the Company

Jean Cahuzac

Director and CEO

Traduction française du texte qui précède. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Déclaration conformément à l'article 26-l(3sexies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Conformément à l'article 26-l(3sexies) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), est déclaré ce qui suit:

1. Description de l'apport en nature envisagé. La combinaison entre la Société et Subsea 7 Inc, une exempted company limited by shares des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. BOX 309, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, telle qu'approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 9 novembre 2010 et publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2649 du 3 décembre 2010 (le "Mémorial") est devenue effective le 7 janvier 2010 à 18 heures, heure d'Oslo (la "Combinaison") et en conséquence, la Société a émis 156.839.759 nouvelles actions ordinaires contre l'apport en nature de toutes les actions ordinaires de Subsea 7 Inc. Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport de Ernst & Young, réviseur d'entreprises agréé, en date du 7 janvier 2011.

Subsea 7 Inc. est l'émetteur de U.S. \$ 300.000.000 2.80% obligations convertibles venant à échéance en 2011 (les "Obligations"). En cas de conversion d'Obligations par leur détenteurs (les "Obligataires") conformément aux modalités

des Obligations, Subsea 7 Inc. est susceptible d'émettre de nouvelles actions ordinaires de Subsea 7 Inc. (les "Nouvelles Actions SS7 Inc." ou l'"Apport en Nature") à la Société en contrepartie de quoi la Société à l'option émettre de nouvelles actions ordinaires de la Société (les "Nouvelles Actions") aux Obligataires qui convertissent leurs Obligations (sans préjudice du droit de la Société de délivrer des actions existantes à un Obligataire convertissant ses Obligations).

Dans le cas de conversion d'une Obligation d'un montant principal de US\$ 100.000, 3.929,46 Nouvelles Actions SS7 Inc. sont susceptibles d'être apportées à la Société et la Société à l'option d'émettre 4.184,87 Nouvelles Actions à cet Obligataire sur base du taux de conversion des Obligations actuellement en vigueur (qui sera applicable à tous les Obligataires convertissant leurs Obligations qui auront délivré leurs Obligations et l'Avis de Conversion requis et qui auront, le cas échéant, effectué tous les paiements requis conformément aux termes des Obligations, le 14 mars 2011 ou avant cette date) et d'un ratio d'échange de 1,065 actions de la Société contre chaque Nouvelle Action SS7 Inc. apportée à la Société comme décrit ci-dessus.

Pour les Obligataires convertissant leurs Obligations mais qui ne livreront leurs Obligations et/ou l'Avis de Conversion et/ou qui ne feront les paiements requis que le 15 mars 2011 ou après cette date, le taux de conversion applicable aux Obligations aura automatiquement changé conformément aux modalités des Obligations. Ainsi, pour chaque Obligation d'un principal de US\$ 100.000 convertie à cette date ou à une date ultérieure, 3.798,41 Nouvelles Actions SS7 Inc. sont susceptibles d'être apportées à la Société et la Société à l'option d'émettre 4.045,31 Nouvelles Actions à l'Obligataire concerné.

Dans l'hypothèse de la survenance de certains événements concernant Subsea 7 Inc. ou la Société, le taux de conversion des Obligations est susceptible d'être ajusté conformément aux modalités des Obligations et du Deed Poll de la Société concernant les Obligations.

Sur base des modalités de conversion actuellement en vigueur, en cas de conversion de toutes les Obligations en circulation contre l'émission de Nouvelles Actions aux Obligataires convertissant leurs Obligations comme décrit ci-dessus, 8.998.459 Nouvelles Actions SS7 seraient apportées à la Société et la Société émettrait un total de 9.583.358 Nouvelles Actions.

2. Evaluation de l'apport en nature. Les actions de Subsea 7 Inc. qui ont été apportées à la Société à la suite de la Combinaison ont été évaluées par le conseil d'administration de la Société à US \$ 3.334.367.266 lors de sa réunion du 29 décembre 2010, sur base de la somme (i) de la capitalisation boursière moyenne de Subsea 7 Inc. pour les trois mois précédant le 17 décembre 2010 et (ii) de 50% de la valeur nette des synergies escomptées à la suite de la Combinaison par rapport aux besoins en investissements. Sur base de cette évaluation, une (1) Nouvelle Action SS7 Inc. est évaluée à US\$ 22,6415874717 (la valeur reconnue par la Société dans ses fonds propres à la suite de l'apport de Nouvelles Actions SS7 Inc. étant arrondie au plus proche centime de US dollar (US\$ 0,01)). Dans l'hypothèse de la conversion d'une (1) Obligation conformément au taux de conversion actuellement en vigueur, les 3.929,46 Nouvelles Actions SS7 Inc. apportées à la Société seront évaluées à un montant total de US \$ 88.969,21, dont US \$ 8.369,74 représentent la valeur nominale des 4.184,87 Nouvelles Actions émises en contrepartie attribuées au capital social de la Société, les US\$ 80.599,47 restant étant attribués à la prime d'émission.

3. Confirmation. Sur la base de ce qui précède, la valeur des Nouvelles Actions SS7 Inc. qui sont apportées à la Société en conversion d'une (1) Obligation correspond au moins aux 4.184,87 Nouvelles Actions, ayant une valeur nominale de 2 US \$ chacune, qui doivent être émises par la Société en contrepartie de cet apport en nature, et de la prime d'émission.

4. Absence de circonstances nouvelles. La Société n'a pas connaissance de circonstances nouvelles qui auraient affecté de manière désavantageuse et significative l'évaluation des actions de Subsea 7 Inc. depuis le 23 décembre 2010.

Fait le 16 février 2011.

Au nom de la Société

Jean Cahuzac

Director et CEO

Référence de publication: 2011026072/120.

(110031229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

C.C. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.872.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des actionnaires de la société en date 15 décembre 2010 de transférer le siège social de la société actuellement situé au 19-25, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour dorénavant l'établir à Luxembourg L-1470, 70 route d'Esch, avec effet au 1^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011009074/15.

(110010657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 17. Januar 2011 geht hervor:

- dass Herr Karsten Kunze, Klosterstraße 7, D-54329, Konz, Deutschland, zum Rechnungskommissar (commissaire aux comptes) der Gesellschaft ab dem 17. Januar 2011 für unbegrenzte Zeit ernannt wurde; und
- dass das Mandat von DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) der Gesellschaft zum 30. Juli 2010 abgelaufen ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Januar 2011.

Für gleichlautenden Auszug
Für die Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011009075/18.

(110010248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Cannon Street Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.542.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009076/15.

(110010965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Castello (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 104.838.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER, gérant A de la Société est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009077/15.

(110010966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

—
L'associé de la Société Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121655 a transféré son siège du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'associé de la Société, Monsieur Friedrich H. HAFFNER, né le 9 mai 1965 à Stuttgart et ayant son adresse professionnelle au 67, Burgdorfer Damm, 30625 Hannover (Allemagne) a cédé ses 50 parts sociales à Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121655 et ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 2 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011009078/17.

(110010187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

24/7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.954.

—
Par la présente, la-société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 23.12.2010 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société 24/7 S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.954

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2010171664/9.

(100198726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Omnicom Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.636.

—
L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OMNICOM LUX», établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 143 du 5 mars 1999, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67636.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

” **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OMNICOM LUX».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, L. Rockens, C. Calvi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16378. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172295/132.

(100199779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Inachis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 48.863.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011, LAC/2011/1464, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INACHIS S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N° B 48863 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 5 du 5 janvier 1995.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 788 du 20 septembre 2010.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009214/24.

(110010726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Fimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.251.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société de droit suisse «FIMOPRIV S.A.», établie et ayant son siège social à CH-1245 Collonge Bellerive, 3, Chemin des Poses-longues,

ici représenté par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme «FIMO HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 59251, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 1997, publié au Mémorial C n° 450 du 19 août 1997.

II.- Que le capital social de la société anonyme «FIMO HOLDING S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE CENT DEUX EUROS QUINZE CENTS (€ 442.102,15) représenté par DEUX MILLE NEUF CENTS (2.900) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-DEUX EUROS QUARANTE-QUATRE CENTS (€ 152,449017), entièrement libérées;

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «FIMO HOLDING S.A.».

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.– Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.– Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.– Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Rochas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16363. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172142/48.

(100199771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr. Philippe DETOURNAY,

here represented by M^e Mathilde OSTERTAG, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3 December 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represent the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.856, incorporated under the former name "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 1 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2119 of 2 September 2008, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1003 of 12 May 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR50,000 (fifty thousand euro) by an amount of EUR6,250 (six thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR56,250 (fifty-six thousand two hundred fifty euro) by the issuance of 50 (fifty) new shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro), represented by 400 (four hundred) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 6,250 (six thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 56,250 (fifty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 450 (four hundred and fifty) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 50 (fifty) new shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 50 (fifty) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 6,250 (six thousand two hundred and fifty euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 450 (four hundred and fifty) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 56,250 (fifty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 450 (four hundred and fifty) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Maître Mathilde OSTERTAG, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 décembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.856, constituée sous l'ancienne dénomination "LSF6 Lux Investments III S.à r.l." selon acte de Maître Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Luxembourg, du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2119 du 2 septembre 2008, modifié par acte du notaire instrumentant du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 du 12 mai 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par un montant de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 50 (cinquante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 400 (quatre cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 50 (cinquante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacun.

Toutes les 50 (cinquante) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. OSTERTAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55352. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172243/138.

(100199731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: LUNDA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172519/22.

(100198878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

A.N.C.O.R. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 20.811.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010. Concernant l'Administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: A.N.C.O.R. HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172461/21.

(100198870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.964.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 janvier 2011

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. de transférer le siège social de la société à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat
2. d'accepter la démission de Monsieur Ivo HEMELRAAD de son mandat de gérant
3. de nommer Monsieur Eric LECLERC, né le 4.4.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme gérant pour une durée illimitée

Pour extrait conforme

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011009023/17.

(110010758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

RP Complex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.248.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of December.

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

RP Complex Holding II S.à r.l., a limited liability company having its registered office at L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 140.247, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy under private seal given in Munsbach on December 13th, 2010,

Which proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party states being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of RP Complex Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and holding all issued five hundred shares (500) of the Company so that the legally required majority is reached.

The Company has its registered office in Munsbach, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1973 dated August 13th, 2008.

The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on September 24th, 2010, not yet published in the „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“.

The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
- 2) Related change of the article 4 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Transfer of the professional address of the class A manager of the Company Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
- 4) Miscellaneous.

The appearing party states that the present assembly has been regularly convened and that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Second resolution

The sole shareholder resolves consequently to the first resolution to amend article 4, first sentence of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4. First sentence.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The sole shareholder acknowledges that the professional address of the class A manager of the Company, Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ will henceforth be at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzehn, am vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

RP Complex Holding II S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B140.247, hier vertreten durch Frau Isabel DIAS, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Munsbach am 14. Dezember 2010, welche Vollmacht von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Dieser Komparent erklärt, dass er Inhaber aller fünfhundert (500) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „RP Complex Holding S. à r.l.“ ist und somit die gesetzlich festgelegte Mehrheit von fünfund-siebzig Prozent (75%) erreicht ist.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Munsbach, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph EL-VINGER, mit Amtssitz in Luxemburg handelnd in Vertretung von Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 3. Juli 2008, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter der Nummer 1973 vom 13. August 2008. Die Statuten der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 24. September 2010, noch nicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ veröffentlicht.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).

Der Komparent, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgende Tagesordnung zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Verlegung des Sitzes von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
2. Dementsprechende Änderung vom Artikel 4, erster Satz der Satzung;
3. Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
4. Verschiedenes.

Der Komparent erklärt, dass die Versammlung formgerecht einberufen wurde und dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt dementsprechend Artikel 4, erster Satz der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. Erster Satz.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt Kenntnis der Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienen Person, die Urkunde in Englisch abgefasst wurde mit einer hierauf folgenden Deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Nachdem die gegenwärtige Urkunde dem Vertreter des Erklärenden vorgelesen wurde, wurde diese von ihm gemeinsam mit dem Notar unterschrieben.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57731. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172346/110.

(100199752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

IFE Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.767.

Par décision du Conseil d'administration du 20 décembre 2010, le siège social a été transféré du 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs:

Madame Romaine FAUTSCH, Administrateur de la société,

Monsieur Jean BODONI, Administrateur de la société,

est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 Décembre 2010

Pour: IFE GESTION

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172494/19.

(100198862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.808.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 janvier 2011:

1. Monsieur Benoit NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Oliver WOLF, administrateur de sociétés, né à Bendorf/Rhein (Allemagne), le 1^{er} avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 2 COMPANY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011009052/16.

(110010594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Special Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.107.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 12 janvier 2011

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2011.

A Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011009011/14.

(110010504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

IFE II Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.428.

Par décision du Gérant unique du 20 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle du Gérant unique:

Monsieur Jean BODONI, Gérant unique de la société,

est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 DEC. 2010.

Pour: IFE II Capital

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172495/19.

(100198865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Saluki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 156.576.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of December.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of Saluki S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156576, incorporated on 28 October 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), which articles of association have been amended on 19 November 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, pursuant to four decisions dated 1 December, 2 December and 3 December 2010 (together the "Decisions") of Mr Andrew Carré, class A director of the Company and Mrs Mireille Fervail, class B director of the Company, acting as delegates of the board of directors of the Company (the "Delegates") on the issue of shares out of the authorised unissued share capital of the Company (a copy of each, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered together it), requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5, paragraphs two to six of the articles of association of the Company provides as follows:

"The authorised capital of the Company is fixed at forty-eight million Euro (€ 48,000,000) consisting of additional forty-eight million (48,000,000) shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00). To the extent different classes of shares are issued from time to time in the Company, the board of directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised capital, to determine the class of shares to be so issued.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by it may from time to time issue shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The board of directors is authorised in accordance with Luxembourg law on commercial companies to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors of the Company, which may not be less than

thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments”.

(II) On the basis of the authority granted by the beforementioned article, the board of directors of the Company resolved, by board resolutions of 26 November 2010 to approve the issue of shares out the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue of shares.

The board of directors of the Company further resolved to authorise, instruct and delegate power to, notably, the Delegates, prenamed, acting jointly but with full power of substitution, to proceed to the actual issue of shares pursuant to the aforesaid resolution and to appear before a notary public or to appoint an attorney to appear on behalf of the board of directors of the Company to record such issue of shares, capital increase and allocations to share premium and to amend article 5 of the Articles accordingly, and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

(III) On the basis of the powers granted to the Delegates of the board of directors of the Company as set out under (II) above, the Delegates resolved, by a decision dated 1 December 2010, referred to above, to proceed to and consequently proceeded to an increase of the issued capital out of the authorised share capital, without any pre-emptive subscription rights, by an amount of three hundred sixty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 366,475) against a contribution in cash of an aggregate amount of forty million seven hundred six thousand and five hundred Euro (€ 40,706,500) by Cognetas II Italy Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156320 and the issue of three hundred sixty-six thousand four hundred and seventy-five (366,475) new class A shares of a nominal value of one Euro (€1) each together with a share premium of an amount of forty million three hundred forty thousand and twenty-five Euro (€ 40,340,025) to Cognetas II Italy Holdings S.à r.l.

(IV) On the basis of the powers granted to the Delegates of the board of directors of the Company as set out under (II) above, the Delegates resolved, by a decision dated 2 December 2010, referred to above, to proceed to and consequently proceeded to an increase of the issued capital out of the authorised share capital, without any pre-emptive subscription rights, by an amount of seventeen thousand four hundred and thirty-two Euro (€ 17,432) against a contribution in cash of an aggregate amount of one million seven hundred forty-three thousand and two hundred Euro (€ 1,743,200) by Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, an Italian Società Fiduciaria per Azioni with its registered office at Via Dante n. 4, Milan, Italy, having a share capital of € 520,000, tax number and number of inscription in the Register of Companies of Milano n. 01855720155 and the issue of seven thousand five hundred (7,500) new class A shares and nine thousand nine hundred thirtytwo (9,932) new class B shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each together with a share premium of an amount of one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred and sixty-eight Euro (€ 1,725,768) to Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, prenamed.

(V) On the basis of the powers granted to the Delegates of the board of directors of the Company as set out under (II) above, the Delegates resolved, by a decision dated 2 December 2010, referred to above, to proceed to and consequently proceeded to an increase of the issued capital out of the authorised share capital, without any pre-emptive subscription rights, by an amount of thirty-two thousand and ninety-three Euro (€ 32,093) against a contribution in cash of an aggregate amount of three million two hundred nine thousand and three hundred Euro (€ 3,209,300) by Cordusio Società Fiduciaria per Azioni and the issue of thirty-two thousand and ninety-three (32,093) new class B shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each together with a share premium of an aggregate amount of three million one hundred seventy-seven thousand two hundred and seven Euro (€ 3,177,207) to Cordusio Società Fiduciaria per Azioni.

(VI) On the basis of the powers granted to the Delegates of the board of directors of the Company as set out under (II) above, the Delegates resolved, by a decision dated 3 December 2010, referred to above, to proceed to and consequently proceeded to an increase of the issued capital out of the authorised share capital, without any pre-emptive subscription rights, by an amount of fifteen thousand Euro (€ 15,000) against a contribution in cash of an aggregate amount of one million and five hundred thousand Euro (€ 1,500,000) by Credem Private Equity SGR S.p.A., having its registered office at Che Guevara n. 4, Reggio Emilia, Italy, with a share capital of € 2,420,000, tax number and number of inscription in the Register of Companies of Reggio Emilia n. 02008670354 and the issue of fifteen thousand (15,000) new class A shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each together with a share premium of an amount of one million four hundred and eighty-five thousand Euro (€ 1,485,000) to Credem Private Equity SGR S.p.A.

(VII) Evidence of the contributions in cash referred to under (III) to

(VI) above has been shown to the undersigned notary.

(VIII) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of forty-one thousand Euro (€ 41,000) to a total amount of four hundred seventy-two thousand Euro (€ 472,000) by the issue of a total of three hundred eighty-eight thousand nine hundred and seventy-five (388,975) class A shares and forty-two thousand and twenty-five (42,025) class B shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each in the Company. As a result of such increase of capital, paragraphs one and two of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at four hundred seventy-two thousand Euro (€ 472,000) divided into four hundred twenty-nine thousand nine hundred and seventy-five (429,975) class A shares and forty-two thousand and twenty-five (42,025) class B shares (the “B Shares” and together with the A Shares, the “shares”) with a nominal value of one Euro (€1.00) per share.

The authorised unissued capital of the Company is fixed at forty-seven million five hundred and sixty-nine thousand Euro (€ 47,569,000) consisting of additional forty-seven million five hundred and sixty-nine thousand (47,569,000) unissued shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00). The board of directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised capital, to determine the class of shares to be so issued.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at seven thousand two hundred euro (7.200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale du conseil d'administration de Saluki S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1416, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156576, constituée le 28 octobre 2010 suivant un acte reçu du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), dont les statuts ont été modifiés le 19 novembre 2010 suivant un acte reçu du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, en vertu de quatre décisions datées du 1^{er} décembre, 2 décembre et 3 décembre 2010 (ensemble les «Décisions») de M. Andrew Carré, administrateur de classe A de la Société, et de Mme Mireille Fervail, administrateur de classe B de la Société, agissant en tant que délégués du conseil d'administration de la Société (les «Délégués») sur l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé non-émis de la Société (une copie desquelles, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), a requis le notaire de d'actes ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5, paragraphes deux à six des statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante-huit millions d'Euro (€ 48.000.000) consistant en quarante-huit millions (48.000.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00). Le conseil d'administration aura le droit, lorsqu'il décide d'émettre des actions à partir du capital autorisé, de déterminer la classe des actions à émettre. Toutes les actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par lui peut émettre de temps en temps des actions à partir de ce capital social autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec la législation luxembourgeoise applicable aux sociétés commerciales, à supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels. Le droit préférentiel de souscription, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration de la Société, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit préférentiel de souscription est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) sur présentation des documents établissant la souscription et le paiement.»

(II) Sur base des pouvoirs conférés par l'article précédent, le conseil d'administration de la Société a décidé, par résolutions du conseil du 26 novembre 2010, d'approuver l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé tout en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires en relation avec cette émission d'actions. Le conseil d'administration de la Société a également décidé d'autoriser, instruire et donner pouvoir, notamment aux Délégués, prénommés, agissant conjointement mais avec pouvoir de substitution, de procéder à l'émission effective des actions en vertu de la résolution mentionnée ci-dessus et de comparaître devant un notaire ou de nommer un repré-

sentant pour comparaître devant un notaire au nom du conseil d'administration de la Société afin d'acter cette émission d'actions, l'augmentation du capital et les allocations à la prime d'émission et de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, et généralement prendre toutes mesures et signer tous documents, contrats ou autres instruments tels qu'appropriés en relation avec ce qui précède.

(III) Sur base des pouvoirs conférés aux Délégués du conseil d'administration de la Société tels que prévus au point (II) ci-dessus, les Délégués ont décidé, par une décision datée du 1^{er} décembre 2010, telle que mentionnée ci-avant, de procéder à, et en conséquence ont procédé à une augmentation du capital émis dans le cadre du capital social autorisé, sans réserver de droits préférentiels de souscription, d'un montant de trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 366.475) en contrepartie d'un apport en espèces d'un montant total de quarante millions sept cent six mille cinq cents Euros (€ 40.706.500) par Cognetas II Italy Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156320, et à l'émission de trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-quinze (366.475) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de quarante millions trois cent quarante mille vingt-cinq Euros (€ 40.340.025) à Cognetas II Italy Holdings S.à r.l.

(IV) Sur base des pouvoirs conférés aux Délégués du conseil d'administration de la Société tels que prévus au point (II) ci-dessus, les Délégués ont décidé, par une décision datée du 2 décembre 2010, telle que mentionnée ci-avant, de procéder à, et en conséquence ont procédé à une augmentation du capital émis dans le cadre du capital social autorisé, sans réserver de droits préférentiels de souscription, d'un montant de dix-sept mille quatre cent trente-deux Euros (€ 17.432) en contrepartie d'un apport en espèces d'un montant total d'un million sept cent quarante-trois mille deux cents Euros (€ 1.743.200) par Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, une Società Fiduciaria per Azioni de droit italien, ayant son siège social à Via Dante n.4, Milan, Italie, ayant un capital social de € 520.000, avec numéro fiscal et numéro d'immatriculation auprès du Registre des Sociétés de Milan n. 01855720155, et à l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles actions de classe A et neuf mille neuf cent trente-deux (9.932) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total d'un million sept cent vingt-cinq mille sept cent soixante-huit Euros (€ 1.725.768) à Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, prénommée.

(V) Sur base des pouvoirs conférés aux Délégués du conseil d'administration de la Société tels que prévus au point (II) ci-dessus, les Délégués ont décidé, par une décision datée du 2 décembre 2010, telle que mentionnée ci-avant, de procéder à, et en conséquence ont procédé à une augmentation du capital émis dans le cadre du capital social autorisé, sans réserver de droits préférentiels de souscription, d'un montant de trente-deux mille quatre-vingt-treize Euros (€ 32.093) en contrepartie d'un apport en espèces d'un montant total de trois millions deux cent neuf mille trois cents Euros (€ 3.209.300) par Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, et à l'émission de trente-deux mille quatre-vingt-treize (32.093) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions cent soixante-dix-sept mille deux cent sept Euros (€ 3.177.207) à Cordusio Società Fiduciaria per Azioni.

(VI) Sur base des pouvoirs conférés aux Délégués du conseil d'administration de la Société tels que prévus au point (II) ci-dessus, les Délégués ont décidé, par une décision datée du 3 décembre 2010, telle que mentionnée ci-avant, de procéder à, et en conséquence ont procédé à une augmentation du capital émis dans le cadre du capital social autorisé, sans réserver de droits préférentiels de souscription, d'un montant de quinze mille Euros (€ 15.000) en contrepartie d'un apport en espèces d'un montant total d'un million cinq cent mille Euros (€ 1.500.000) par Credem Private Equity SGR S.p.A., ayant son siège social à Che Guevara n.4, Reggio Emilia, Italie, ayant un capital social de € 2.420.000, avec numéro fiscal et numéro d'immatriculation auprès du Registre des Sociétés de Reggio Emilia n. 0200670354, et à l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, avec une prime d'émission d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros (€ 1.485.000) à Credem Private Equity SGR S.p.A.

(VII) Preuve des apports en espèces mentionnés aux points (III) à (VI) ci-dessus a été montrée au notaire soussigné.

(VIII) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant de quarante et un mille euros (€ 41.000) à un montant total de quatre cent soixante-douze mille Euros (€ 472.000) par l'émission d'un total de trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-quinze (388.975) actions de classe A et quarante-deux mille vingt-cinq (42.025) actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune dans la Société. En conséquence de cette augmentation du capital, les paragraphes un et deux de l'article 5 des statuts de la Société sont modifiés afin de lire comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent soixante-douze mille Euro (€472.000) divisé en quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze (429.975) actions de classe A (les «Actions A») et quarante-deux mille vingt-cinq (42.025) actions de classe B (les «Actions B») et ensemble avec les Actions A, les «Actions») d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à quarante-sept millions cinq cent soixante-neuf mille Euro (€ 47.569.000) consistant en quarante-sept millions cinq cent soixante-neuf mille (47.569.000) actions supplémentaires non-émises, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.00). Le conseil d'administration aura le droit, lorsqu'il décide d'émettre des actions à partir du capital autorisé, de déterminer la classe des actions à émettre.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de son augmentation de capital, sont estimés à sept mille deux cents euros (7.200, EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, signa ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Gadzhalova, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55542. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172351/224.

(100199624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Explore Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.870.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 13 janvier 2011:

que l'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Ekkehart Kessel, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de gérant de la société;

que l'associé unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société, pour une durée indéterminée:

a) Madame Audrey HOE – RICHARDSON, employée privée, née à Hull le 13 avril 1952, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, Boulevard Royal, 25 B.

b) Monsieur Jean-Raymond BOULLE, administrateur de sociétés, né à Curepipe (Ile Maurice) le 10 octobre 1950, demeurant à Le Sun Tower, 7, Avenue Princesse Alice, à MC-98000 Monaco;

c) Monsieur Edmond Van de Kelft, administrateur de sociétés, né à Anvers le 29 avril 1939, demeurant à 57/9, Frankrijklei, B-2000 Anvers (Belgique).

La société étant engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009148/21.

(110010670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

EETEK Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.697.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER et Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009149/15.

(110010408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Ellealcubo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.493.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ELLEALCUBO SA en liquidation, tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2010, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

COASTVILLE INC

Le Liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2011009151/22.

(110011018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Etplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 96.143.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 10 janvier 2011, LAC/2011/1461, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société " ETPLUS S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 96.143, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1158 du 5 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1003 du 23 mai 2006.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009152/22.

(110010686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

L.V. Investissement Afrique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 82.166.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 21st December.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Léon Vincent SAS, a company incorporated under french laws, having its registered office at rue de Coupeauville, 76133 Epouville, France,

here represented by:

Mr Patrick ROCHAS, company director, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- Léon Vincent SAS is the sole shareholder of LV Investissement Afrique, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (“registre de commerce et des sociétés”) under the number B 82.166 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 11 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1114 dated 6 December 2001.

II.- The Company’s corporate capital is fixed at € 105,000.- (one hundred five thousand Euro), represented by 1,050 (one thousand fifty) shares of € 100.- (one hundred Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All 1,050 (one thousand fifty) shares are owned by the sole shareholder Léon Vincent SAS, prenamed.

Léon Vincent SAS, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company’s corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company.

The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Léon Vincent SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au rue de Coupeauville, 76133 Epouville, France,

ici représentée par:

Monsieur Patrick ROCHAS, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu’il a été dit, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I.- Léon Vincent SAS est l’associée unique de LV Investissement Afrique, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82166 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1114 du 6 décembre 2001.

II.- Le capital social de la Société est fixé à € 105.000,- (cent cinq mille euros), représenté par 1.050 (mille cinquante) parts sociales de € 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 1.050 (mille cinquante) parts sociales sont détenues par l’associée unique Léon Vincent SAS, pré-qualifiée.

Léon Vincent SAS, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la Société.

L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16373. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172247/92.

(100199775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Euro.I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.392.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour EURO.I S.A. (in liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011009153/16.

(110011028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Expair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.115.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 7 janvier 2011

Ayant été informés de la démission de Monsieur Pierre GRANDJEAN de sa fonction d'administrateur de la société en date du 30 novembre 2010, les membres restants du conseil d'administration décident de pourvoir à son remplacement en nommant, avec effet au 30 novembre 2010, Monsieur Jan LANGLO, né le 4 juin 1976 à Genève (Suisse), demeurant 33B, chemin de Pinchat, CH-1227 Carouge

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jan LANGLO viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009155/16.

(110011058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Fillmore Mezz (Alternative), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.413.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009157/13.

(110010410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Ferlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.316.

Par décision du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Luca ANTOGNONI, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

* Mademoiselle Elisiana PEDONE, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

* Monsieur Giovanni SPASIANO, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

son mandat ayant comme échéance celle de ses prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011009170/22.

(110010889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.900.025.200,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200.-) (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on August 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 23, 2010 under number 2268.

There appeared:

Talisman Energy, Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four billion nine hundred million United States Dollars (USD 4,900,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200.-) represented by one thousand two hundred sixty (1,260) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to four billion nine hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 4,900,025,200.-) by way of the issuance of two hundred forty five million (245,000,000) new shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four billion nine hundred million United States Dollars (USD 4,900,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200.-) represented by one thousand two hundred sixty (1,260) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to four billion nine hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 4,900,025,200.-) by way of the issuance of two hundred forty five million (245,000,000) new shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the two hundred forty five million (245,000,000) new shares of the Company having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and, in consideration, to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all the shares (the Shares) it holds in the share capital of Fortuna Energy Holding Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, registered under number 3576329 and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA 19801 (FEHI), such Shares having an aggregate fair market value in an amount of at least four billion nine hundred million United States Dollars (USD 4,900,000,000.-).

The contribution in kind of the Shares in an aggregate amount of four billion nine hundred million United States Dollars (USD 4,900,000,000.-) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Sole Shareholder acknowledges (i) the balance sheet of FEHI dated as of November 26, 2010 and signed for approval by the management of FEHI and (ii) that value of the contribution of the Shares to the Company has been certified by *inter alia* a certificate dated November 30, 2010 issued by the management of FEHI and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of FEHI.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. Based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal four billion nine hundred million United States Dollars (USD 4,900,000,000.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

7. According to applicable law and the articles of association of FEHI, the Shares may be freely transferred by the Sole Shareholder to the Company.

8. All formalities required under the laws of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.“

Such balance sheet and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at four billion nine hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 4,900,025,200.-), represented by two hundred forty five million one thousand two hundred sixty (245,001,260) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et ayant un capital social de vingt-cinq mille deux cent dollars américains (USD 25.200,-) (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois à l'occasion d'un acte authentique reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 18 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 23 octobre 2010, numéro 2268.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, inscrite avec Industry Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre milliards neuf cents millions de dollars américains (USD 4.900.000.000,-) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 25.200,-) représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à quatre milliards neuf cents millions vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.900.025.200,-), par l'émission de deux cent quarante cinq millions (245.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de quatre milliards neuf cents millions de dollars américains (USD 4.900.000.000,-) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 25.200,-) représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à quatre milliards neuf cents millions vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.900.025.200,-), par l'émission de deux cent quarante cinq millions (245.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux deux cent quarante cinq millions (245.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant de toutes les actions (les Actions) détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la société Fortuna Energy Holding Inc., une société constituée selon les lois des Etats Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3576329 et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique, 19801 (FEHI), les Actions ayant une valeur totale d'au moins quatre milliards neuf cents millions de dollars américains (USD 4.900.000.000,-).

Cet apport en nature des Actions à la Société d'un montant total de quatre milliards neuf cents millions de dollars américains (USD 4.900.000.000,-) sera affecté entièrement au compte capital social nominal de la Société:

L'Associé Unique fait référence aux comptes intermédiaires de FEHI daté au 26 novembre 2010, signés pour approbation pour par FEHI et (ii) reconnaît que la valeur de la contribution des Actions à la Société a été certifiée entre autres par un certificat daté au 30 novembre 2010 émis par FEHI et l'Associé Unique et reconnue et approuvée par la Société qui atteste que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions, lesquels constituent cent pourcent (100%) du capital social de FEHI.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions de FEHI n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.

6. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Actions est évaluée au moins à quatre milliards neuf cents millions de dollars américains (USD 4.900.000.000,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

7. Conformément au droit applicable et aux statuts de FEHI, les Actions sont librement cessibles.

8. Toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre milliards neuf cents millions vingt cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.900.025.200.-) représenté par deux cent quarante cinq millions mille deux cent soixante (245.001.260) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.000,.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54300. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172404/212.

(100199726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

FPM Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-8476 Eischen, 2A, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 118.345.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 24 novembre 2010

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de gérant de Monsieur Christian CHRISTMANN pour une durée d'une année à compter du 1^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011009177/12.

(110010313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

International Chemistry Association S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 28.839.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

Madame Marie BOURLOND, Administrateur de la société,

Monsieur Yannick KANTOR, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172502/21.

(100198876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

LuxCo 134 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.199.

—
Lors du transfert de parts signés en date du 17 décembre 2010, l'associé unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à la société Aabar Investments PJS, avec siège social au Level 12, The Ministry of Energy Building, Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Dès lors, Aabar Investments PJS devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010172517/19.

(100198841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Luxembourg International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.169.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010. Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172520/22.

(100198871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Mete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.491.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Gabriele BRAVI, administrateur de sociétés, demeurant à Altamira Suites, apto, 16F, Los Palos Grandes, Caracas, Venezuela, président

- Monsieur Giovanni BORSANO, étudiant, demeurant à Turin (Italie), Via E. Torricelli, 48

- Mademoiselle Margherita BORSANO, étudiante, demeurant à Turin (Italie), Via E. Torricelli, 48.

b) président du conseil d'administration

- Monsieur Gabriele BRAVI, administrateur de sociétés, demeurant à Altamira Suites, apto. 16F, Los Palos Grandes, Caracas, Venezuela, président

c) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire

d) administrateur-délégué

- Monsieur Giovanni BORSANO, étudiant, demeurant à Turin (Italie), Via E. Torricelli, 48

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011009306/28.

(110010541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Resort Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 70.377.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 décembre 2010

Pour RESORT INVESTMENT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010172543/22.

(100198868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Avery Dennison Finance Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 136.648.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts entre parties date du 1^{er} janvier 2011, l'associa unique de la Société, Avery Dennison Finance Luxembourg S.a r.l., a transféré la totalité de ses 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune a Avery Dennison Holding Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social dans la Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, ayant un capital social de EUR 48.210.975,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85076.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Avery Dennison Finance Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011009029/17.

(110010170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

International Trademarks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.772.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INTERNATIONAL TRADEMARKS S.A." société anonyme holding, ayant son siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 44772), constituée suivant acte notarié en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 21 octobre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 4 mai 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de l'Assemblée Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg. La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cécile ANGELETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transformation de la société de holding 29 en Soparfi avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.
2. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
3. Conversion du capital social de la Société de même que la comptabilité de la société du dollars des Etats-Unis (USD), en euros (EUR) au taux de conversion de 1 USD = 0,7349698 du capital actuel de 40.000 USD en 29.398,79 euros avec effet au 1^{er} octobre 2010.
4. Augmentation du capital social à concurrence de quatre mille six cent un euros vingt-et-un cents (EUR 4.601.21.-) pour le porter de son montant actuel vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros soixante dix-neuf cents (EUR 29.398,79.-) à trente-quatre mille euros (EUR 34.000,00.-) sans création et l'émission d'actions nouvelles.
5. Souscription de l'augmentation de capital par l'actionnaire unique Unione Fiduciaria S.p.A., avec siège social à Via Amedei, 4 I-20123 Milano.
6. Attribution d'une nouvelle valeur nominale des actions qui est fixée à quatre-vingt cinq euros (EUR 85.-).
7. Modification afférente de l'article cinq des statuts.
8. Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

9. Refonte des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une "société de participations financières – SOPARFI" avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle, étant le dollar des Etats-Unis (USD), en euros (EUR), au taux de conversion, à savoir 1 USD = 0,7349698 EUR de sorte que le capital social souscrit de la société soit dorénavant fixé à vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros soixante dix-neuf cents (EUR 29.398,79), divisé en quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

A cet effet le conseil d'administration de la Société est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille six cent un euros vingt-et-un cents (EUR 4.601,21) pour le porter de son montant actuel vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros soixante dix-neuf cents (EUR 29.398,79) à trente-quatre mille euros (EUR 34.000.-) sans création et l'émission d'actions nouvelles.

Souscription et Libération

L'augmentation de capital de quatre mille six cent un euros vingt-et-un cents (EUR 4.601,21) est souscrite à l'instant même par l'actionnaire unique de la Société Unione Fiduciaria S.p.A., avec siège social à Via Amedei, 4 I20123 Milano, qui la libéré en numéraire.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la désignation de la valeur nominale des actions à quatre-vingt-cinq euros (EUR 85.-).

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la société afin de refléter le changement de la monnaie d'expression (devise), l'augmentation de capital et la nouvelle désignation de valeur nominale des actions.

Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à trente-quatre mille euros (EUR 34.000.-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de quatrevingt-cinq euros (EUR 85.-) chacune.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «INTERNATIONAL TRADE-MARKS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-), représenté par quatre cents (400) d'une valeur nominale de quatre-vingt cinq euros (EUR 85.-), entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14848. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173033/194.

(100200750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Special Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.107.

*Auszug aus den Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 12 Januar 2011
(die "Versammlung")*

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von Alexis Kamarowsky, Frederigo Cannizzaro di Belmontino und Jean-Marc Debaty als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Januar 2011 an.

Die Versammlung beschließt neue Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Januar 2011 zu ernennen und dies bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2014:

- Hinnerk Koch, geboren am 15. März 1963 in Breden, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sininghe Damsté, geboren am 2. November 1978 in Deventer, Niederlande, mit Geschäftsadresse in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- James Macdonald, geboren am 4. Februar 1950 in Edinburgh, Großbritannien, mit Geschäftsadresse in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxemburg, den 17. Januar 2011.

Beglaubigter Auszug

Unterschriften

Der Domizilverwalter

Référence de publication: 2011009012/23.

(110010504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Skype S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 154.674.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 12 janvier 2011 de recomposer le conseil de gérance de la Société, avec effet au 12 janvier 2011, en:

(i) mettant fin aux mandats de M. Simon Patterson (gérant de classe A), M. Nicholas Staheyeff (gérant de classe B), M. Marc Andreessen (gérant de classe C), M. Erik Levy (gérant de classe D) et M.F.A. Mulder B.V. (gérant de classe E), et

(ii) reclassifiant M. Miles Flint en gérant de classe F

de sorte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

M. Jim Davidson	Gérant de classe A
M. Egon Durban	Gérant de classe A
M. Charlie Giancarlo	Gérant de classe A
M. Bob Swan	Gérant de classe B
M. John Donahoe	Gérant de classe B
M. Ben Horowitz	Gérant de classe C
M. Alain Carrier	Gérant de classe D
Joltid Limited	Gérant de classe E
M. Anthony Bates	Gérant de classe F
M. Miles Flint	Gérant de classe F
M. Norbert Becker	Gérant de classe G
M. Jean-Louis Schiltz	Gérant de classe G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011010388/31.

(110010397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

aXi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.058.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des actionnaires de la société en date 15 décembre 2010 de transférer le siège social de la société actuellement situé au 25, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour dorénavant l'établir à Luxembourg L-1470, 70 route d'Esch, avec effet au 1^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011009013/15.

(110010659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Activision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.465.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 10 janvier 2011, LAC/2011/1532, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société " Activision Luxembourg S.à.r.l. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 113.465, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu en date du 6 janvier 2006 par le notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, inscrit au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 724 du 10 avril 200.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et les dossiers de la Société liquidée seront déposés et conservés pendant les cinq années qui suivront la clôture de la liquidation, à l'adresse suivante: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009016/20.

(110010732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Company of the Private Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 43.648.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2010

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4 Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011009123/19.

(110010924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.
